

CRITERES DE SELECTION
POUR LES CANDIDATURES AUX MASTERES
AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'étude des dossiers se base sur les critères de sélection suivants :

- 1- Diplôme d'origine et sa consistance avec la discipline Master demandé. Les dossiers dont le diplôme d'origine n'est pas consistant avec le master demandé **seront éliminés**.
- 2- Pour le master recherche, seuls les candidats avec Licences Appliquées délivrées par l'ISIMG (LATMW et LASCMI) peuvent postuler pour un master de recherche à l'institut. Le nombre de places dans ce cas est fixé par la commission correspondante.
- 3- Le score du candidat. Ce score est calculé par la formule suivante :

$$\text{Score} = L + MG + M + PC + PR + MB$$

Avec :

L = Année d'obtention de diplôme – Année en cours :

- Diplômés 2020 : 0
- Diplômés 2019 : -1
- Diplômés 2018 : -2
- Diplômés 2017 : -3
- Diplômés 2016 et avant : -5

MG : Bonification de la moyenne générale des années de réussite :

Diplôme	Formule
Licence	$MG = \frac{MG_{L1} + 2 * MG_{L2} + MG_{L3}}{4}$ (Master de recherche)
	$MG = \frac{MG_{L1} + 2 * MG_{L2} + MG_{S5}}{4}$ (Master Professionnel)
Issus des classes préparatoires et qui ont intégré la faculté en L2	$MG = \frac{2.5 * MG_{L2} + MG_{L3}}{3.5}$ (Master de recherche)
	$MG = \frac{2.5 * MG_{L2} + MG_{S5}}{3.5}$ (Master Professionnel)
Issus des classes préparatoires et qui ont intégré la faculté en L3	$MG = MG_{L3}$ (MR) et $MG = MG_{S5}$ (MP)
Maitrise (ancien régime)	$MG = \frac{MG_{M1} + 2 * MG_{M2} + 2 * MG_{M3} + MG_{M4}}{6}$

M : Bonification des mentions des années de réussites (TB : 6, B : 4, AB : 2, P : 0)

PC : Malus de la réussite à la session de contrôle (-1 points/session contrôle)

PR : Pénalité de Redoublement : **PR=Nombre de redoublement*(-2)**

MB : Modules de Base pour chaque master :

Master Module	MRSIM	MPSE	MPSSI
M1	Algorithmique et structure de données 1 (ASD1)	Circuits logiques (ou Systèmes logiques)	Algorithmique et structure de données 1 (ASD1)
M2	Algorithmique et structure de données 2 (ASD2)	Conception des circuits intégrés (ou VHDL)	Algorithmique et structure de données 2 (ASD2)
M3	POO (ou méthodologie de conception OO)	Réseaux locaux industriels	POO (ou méthodologie de conception OO)
M4	Français (bac)	Programmation orientée objet (ou Java)	Sécurité informatique (ou sécurité multimédia)
M5	Anglais (Bac)	Systèmes embarqués (ou Systèmes sur puce)	Administration sécurité BD (ou administration systèmes et réseaux)
M6	-	Français (bac)	Français (bac)
M7	-	Anglais (bac)	Anglais (Bac)
MB	$(2*M1+2*M2+M3+M4+M5)/7$	$(M1+M2+M3+M4+M5+M6)/6$	$(M1+M2+1.5*M3+2*M4+2*M5+0.5*M6+0.75*M7)/8.75$

4- Les dossiers ayant un score inférieur **au seuil préfixé ne seront pas retenus**, même si le nombre de candidats retenus est inférieur au nombre de poste. Ce seuil est égale à :

- 30 pour le master recherche.
- 28 pour les masters professionnels

Les dossiers seront répartis en cinq catégories pour chaque master, à chacune est fixé un quota selon les règlements en vigueur arrêté par la note de cadrage :

- A) Licence fondamentale, candidats internes (ISIMG)
- B) Licence appliquée, candidats internes (ISIMG)
- C) Licence fondamentale, pour master recherche et licences appliquées pour master professionnel, candidats d'autres établissements de l'université de Gabès
- D) Licence fondamentale issus des autres universités pour le master recherche et licences appliquées issus des autres universités pour les masters pro.
- E) Les titulaires d'une maîtrise.